

Création des métropoles, une réforme territoriale qui impacte les EPL

La création des métropoles va bouleverser l'organisation territoriale. En attendant les évolutions annoncées du « mille-feuille » administratif. Les EPL, partie intégrante des écosystèmes territoriaux, veulent prendre toute leur place dans ce grand mouvement qui impacte leur champ d'action. Cette réforme majeure pour les années à venir sera au centre des débats des Journées nationales de l'ADEPL, qui se déroulent à Lyon les 21 et 22 mai.



C'est une réforme territoriale majeure qui se dessine. La loi Mapam (Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles), publiée au Journal officiel du 28 janvier, a créé des nouvelles entités intercommunales : les métropoles. La loi prévoit un statut particulier pour le Grand Paris, Lyon et Aix-Marseille et institue la transformation automatique en métropoles de 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Le grand chamboulement territorial

Un « big-bang » qui n'est pas sans poser des questions majeures, compte tenu de l'impact qu'il peut générer sur le fonctionnement des entreprises publiques locales et l'action de leurs dirigeants, dans le contexte des métropoles de droit commun et de celles ayant un statut particulier. En Île-de-France, pas moins de 19 agglomérations (Paris, 92, 93, 94) vont disparaître et transmettre leurs pouvoirs à la métropole qui se verra dotée de conseils de territoires, regroupant 300 000 habitants, d'ici 2015. À Aix-Marseille, ce sont 6 intercommunalités ayant chacune leurs outils qui doivent se regrouper. Dans le Rhône, où les liens sont déjà

plus installés entre la communauté urbaine et le département, ces bouleversements devraient avoir moins d'effets sur les EPL. Mais ces grands mouvements recomposeront forcément leur champ d'action. Aussi, dans les années à venir, la grande majorité des EPL seront impactées, qu'elles soient dans une métropole ou non. Il s'agit donc d'un sujet qui va traverser durablement les travaux de l'ADEPL. Face à ces évolutions et à ces enjeux, un sursaut de vigilance s'est très vite développé parmi les EPL franciliennes touchées par la création de la métropole du Grand Paris, qu'elles soient communales, départementales ou d'agglomération. Toutes veulent mettre en avant leur attachement territorial et sont soucieuses de connaître les garanties et marges de manœuvre qu'auront les communes et les conseils de territoire pour décider et mettre en œuvre leurs projets de développement. Il apparaît essentiel de faire valoir les dynamiques actuelles.

L'exemple de la métropole du Grand Paris

L'aménagement à l'échelle d'une métropole de 6,7 millions d'habitants doit s'exercer à 3 niveaux de compétence. Premier niveau : les communes doivent conserver l'aménagement de proximité et les moyens permettant d'améliorer la vie des habitants, de répondre aux besoins de développement et d'équipement urbain. Deuxième niveau : les territoires doivent former des ensembles cohérents parce qu'ils sont issus des intercommunalités existantes ou des contrats de développement territorial. À cette échelle, des projets structurants sont pertinents et les élus peuvent en conserver la maîtrise. Le portage politique à ce niveau implique une

légitimité démocratique, et c'est bien ce qui manque aux territoires tels qu'ils sont conçus aujourd'hui dans la loi. Troisième niveau : les grands projets structurants pour l'ensemble du territoire. Ils seront forcément peu nombreux du fait de la rareté du foncier dans cette partie de l'Île-de-France couverte par la métropole. Dans cette configuration, les EPL, par leur connaissance du territoire, leur proximité avec les élus et leur savoir-faire, ont un rôle majeur pour conduire à ces trois échelles l'aménagement que souhaitent les élus.

L'ADEPL sur le pont

Les EPL savent, sous l'impulsion des élus et de leurs dirigeants s'adapter aux évolutions institutionnelles, pour autant qu'elles ne soient pas malmenées par celles-ci. Outils des villes, des territoires, de la métropole, elles ont peu apprécié de pouvoir être privées de cette prérogative au profit d'outils fléchés, telle l'AFTRP. L'ADEPL prend toute sa place dans les actions de lobbying engagées par la Fédération régionale des EPL d'Île-de-France pour faire valoir la voix des dirigeants d'EPL aux côtés de celle des présidents. Plusieurs initiatives ont ainsi été organisées par la Fédération, auxquelles les directeurs et directrices ont été associés. Le bureau de Paris Métropole et son président, Daniel Guiraud, ont reçu, le 11 mars dernier, une délégation conduite par Patrick Jarry, président de la Fédération régionale des EPL, Mireille Flam et Caroline Vollet, ainsi que Catherine Léger (Plaine Commune Développement) et Hervé Gay (SEM 92), représentant les directeurs. Le bureau de Paris Métropole a confirmé son soutien à la délégation

pour que la Fédération régionale puisse intégrer le collège des acteurs socio-économiques et être associée aux groupes de travail de la mission de préfiguration de la MGP.

› **Le 19 mars**, la Fédération régionale a été reçue par le conseiller Grand Paris et mobilités durables au cabinet de Cécile Duflot. La délégation était conduite par Caroline Vollet et composée de Catherine Léger et Hervé Gay.

› **Le 20 mars**, c'était au tour du cabinet de Marylise Lebranchu d'entendre la délégation composée des mêmes, à laquelle s'était jointe Isabelle Vallentin (Sequano).

› **Enfin, le 3 avril**, Patrick Jarry conduisait la délégation (avec C. Vollet, H. Gay, C. Léger) chez le préfet de Région, M. Daubigny, pour rappeler les préoccupations, le poids des EPL en Île-de-France et la nécessaire participation de celles-ci à la transformation territoriale en cours. Là aussi, l'écoute a été confirmée de la part de celui qui co-présidera la mission de préfiguration. Lors des Journées nationales de l'ADEPL de Lyon, les 21 et 22 mai, nous reviendrons sur cette actualité qui bouleverse non seulement le territoire francilien mais l'ensemble du territoire national, et sur laquelle il est indispensable d'échanger entre directeurs et directrices d'EPL. Si les annonces du nouveau Premier ministre sur les départements et les régions voient une concrétisation législative, les prochaines années vont être mouvementées pour les écosystèmes territoriaux dont les EPL sont partie intégrante. Faites-nous remonter vos avis, réflexions, interrogations, réactions locales et autres... pour nourrir cette actualité.

Catherine Léger
Vice-présidente de l'ADEPL